

Compte rendu du Conseil Municipal

Jeudi 04 Novembre 2010

Présents :

Monsieur FESQUET Pierre, Maire

Mesdames : LAUZE Marie-Christine, CHOQUET Christine, JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie,

Messieurs : GODE Philippe, DIVOUX Etienne, FAURE François, Pascal Jean-Pierre, RIGAL Frédéric, DELEMAR Hugues.

Absent excusé : VEDRINES Jean-Luc, procuration à Mr FAURE

Secrétaire de séance : JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie

Public : une personne.

Compte-rendu du Conseil Municipal du Jeudi 16 Septembre approuvé à l'unanimité.

Délibération : Poursuite du programme d'enfouissement des réseaux électriques et Télécom sur Rodet et la Pélucarié en 2011 et Fez-Rolland en 2012, avec réfection de l'éclairage public sur ces deux quartiers.

Délibération pour son inscription sur un programme de financement du SDEE.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération :

Annulation de la délibération du 16/09/2010, ayant pour objet l'association de personnes publiques leur permettant d'utiliser un groupement de commande dans le but de réaliser une économie d'échelle dans le domaine des fournitures, services et travaux (SDEE).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le nouveau projet de convention constitutive du groupement de commande.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération : Tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2011

Mr le Maire explique que l'arrête du 6 août 2007 fixe un montant maximum de l'abonnement de 50% puis de 40% au 31/12/2011 pour une consommation de 120 m³. Pour cela il faut revoir les tarifs, diminuer la part d'abonnement et augmenter le tarif des consommations. D'autre part, la sous préfecture précise que rien ne justifie la différence de traitement entre les propriétaires de gîtes et propriétaires de résidences principales et secondaires

Après maintes simulations, les tarifs suivants sont proposés au Conseil :

Le tarif compteur d'eau de 85 € HT sera appliqué pour les résidences principales, pour les gîtes et pour les résidences secondaires.

Assainissement collectif: **1.01 €HT**

0<consommation< 20m3 **3.50 € HT**

21<consommation< 120m3 **0.82 € HT**

Consommation > 120m3 **0.35 € HT**

Remplacement compteur 88.87 € H

Branchement eau 465.00 € HT

Branchement assainissement 820.00 € HT

Redevance pour modernisation 0.120 € m³ (fixé par l'Agence de l'eau)

Redevance pour pollution 0.168 € m³ (fixé par l'agence de l'eau).

Délibération votée à l'unanimité

Délibération :

Les remarques de la Préfecture concernant le déséquilibre du budget du village de vacances nous obligent à réaliser un emprunt de 22.000 €. En effet, pour résorber le déficit d'investissement reporté qui résulte d'un sous-financement antérieur au 31/12/2009 sur des travaux effectués il y a cinq ans (aménagement de l'amphithéâtre et déviation du village) la seule solution est de mobiliser un emprunt. De plus, nous ferons moins appel à la ligne de trésorerie pour honorer nos dépenses.

Cet emprunt sera fait au Crédit Agricole avec un taux de 2.68% sur 10 ans et nous permettra d'avoir une meilleure lisibilité de ce budget.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération :

Convention de la communauté de communes pour l'entretien des relais pour les communes possédant une antenne sur son territoire : participation de : 10 %

GABRIAC- 30 % STE CROIX V.Fse- 30 % ST ETIENNE V.Fse et 30% pour notre commune soit : 646.80 Euros.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération :

Une participation est due au conseil général pour le transport scolaire journalier des enfants de la commune pour se rendre à l'école de Saint Roman, soit 720 Euros pour l'année.

Délibération votée à l'unanimité

Décisions modificatives :

Budget principal : deux modifications :

-Diminution et Augmentation sur crédits ouverts sur le programme globalisé 2010 (programme départemental de voirie).

-Affectation d'une partie des droits de mutations au remboursement de la dette (2100 €)

Délibération votée à l'unanimité

Budget AEP :

- Affectation des résultats de 885.83 Euros au budget 2010.

Délibération votée à l'unanimité

Demande de CU

Délibération ajournée par manque de CU pour le projet de construction de Madame et Monsieur MARTINEZ.

***Communauté de Commune de la Cévennes des Hauts Gardons**

Commission tourisme communale

L'Amélioration des deux sentiers de découverte déjà existants sur la commune (sentier de la Carrière et sentier des potences) pour les rendre plus lisibles (balisage, brochures), et le projet de les relier entre eux a été étudié par une commission tourisme communale.

Des bénévoles feront un travail de recherche pour créer un parcours à travers St Roman, depuis la stèle et proposeront sur la base de ces deux réflexions une offre à la commission intercommunale.

Plan environnement paysager de la Boissonnade et amélioration de l'accessibilité du bâtiment aux personnes handicapées.

Le projet à été retenu par la Direction Départementale des Territoires.

Le montant total des travaux est estimé à 126.642 € HT, réparti comme suit :

Accessibilité au temple 101 892 €

Le Conseil régional a confirmé un financement de 30 568 €

Le Conseil général se prononcera en Janvier sur sa participation : 10 189 € et engagera les Fonds Européens (FEADER) 40 757 €.

Restauration d'une paissiere et mur de soutènement du parking communal de la Boissonnade : 24 750 €

La commission du PNC a donné un avis favorable ; le montant demandé s'élève à 4 950 €. La restauration de la paissiere a été inscrite sur la liste des projets financés dans le cadre du Pole Excellence Rurale « Pierre Sèches en Cévennes » et devrait permettre d'obtenir une subvention d'Etat de 12 375 € et du Conseil Général de 2 475 €.

La Commune et la Communauté de Commune s'engagent sur les 20 % restants.
Communauté de communes : 10% du coût total - 12 664 €.
Commune de Moissac : 10 % du coût total - 12 664 €.

Natura 2000 :

La phase d'élaboration du document d'objectif est en fin d'écriture.

La communauté de communes doit financer 10% du montant du travail effectué, soit 16 185 €.

Il a été proposé en conseil communautaire de faire appel à la participation financière de communes ou communauté de commune, au prorata de leur territoire sur le site Natura 2000.

Questions diverses :

La commission des travaux s'est réunie pour recenser les travaux à réaliser sur la commune pour 2011. Après connaissance des comptes administratifs la commission des finances statuera sur les projets à retenir.

Educathlon.

Impact des suppressions de poste dans l'enseignement sur la vie des communes.

Un courrier du conseil municipal sera adressé à Messieurs les Députés et Monsieur le Sénateur de la Lozère pour exprimer ses inquiétudes et rappeler la nécessité absolue du maintien des services publics, en particulier dans le domaine de l'éducation (collège, écoles), pour la survie de notre vallée et de département.

Fin de la séance à 23 h30.